

Communiqué de presse

Paris, mercredi 4 juin 2025

MaPrimeRénov' menacée : le SYNASAV alerte sur un contresens stratégique pour la transition énergétique et les entreprises de maintenance

Le SYNASAV (Syndicat National des Entreprises de maintenance en génie climatique) exprime sa vive inquiétude face à la remise en cause annoncée du dispositif MaPrimeRénov', pourtant pilier de la rénovation énergétique en France. Le gouvernement envisagerait une suspension ou une forte restriction de l'aide dès le second semestre 2025, invoquant la consommation totale de l'enveloppe budgétaire allouée pour l'année.

Une enveloppe consommée : symptôme du succès, et non une justification du retrait

Pour 2025, l'État avait prévu une enveloppe de 4 milliards d'euros pour MaPrimeRénov'. Selon des informations concordantes, celle-ci serait quasiment épuisée à la mi-année, en raison d'un afflux massif de dossiers.

Ce succès démontre l'utilité du dispositif, mais aussi le sous-dimensionnement budgétaire par rapport à l'ampleur du besoin.

Plutôt que de couper les aides ou de suspendre les demandes, le SYNASAV appelle l'État à abonder l'enveloppe en cours d'année, comme cela a été fait pour d'autres politiques prioritaires et, prévoir un cadre budgétaire pluriannuel, permettant aux professionnels de s'organiser durablement

Le rôle central de l'ANAH, désormais fragilisé

L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) joue depuis 2020 un rôle décisif dans le pilotage de MaPrimeRénov'. Elle instruit plus de 800 000 dossiers par an, garantit un cadre technique, financier et administratif cohérent à l'échelle nationale et anime le réseau d'opérateurs et d'accompagnateurs rénovation.

Une remise en cause du dispositif mettrait l'ANAH en grande difficulté opérationnelle et décrédibiliserait sa mission auprès des particuliers comme des entreprises.

Les entreprises du génie climatique en alerte rouge

Les entreprises du génie climatique de toutes tailles, réparties sur tout le territoire, sont en première ligne de la mise en œuvre des opérations de remplacement et d'entretien des systèmes thermiques.

40 à 50% de la part de leur activité liée au remplacement d'appareils est aujourd'hui soutenue indirectement par les mécanismes MaPrimeRénov'

Une réduction brutale de l'enveloppe entraînerait un effet de falaise sur les carnets de commande, avec des pertes d'activité immédiates dès le 3e trimestre 2025.

À la clé, ce sont plusieurs milliers d'emplois menacés, un arrêt des investissements, et un découragement profond des professionnels pourtant engagés, auprès de leurs clients, dans la transition énergétique.

Un retrait brutal serait une erreur écologique, économique et sociale

Alors que le secteur du bâtiment représente 20 % des émissions nationales de CO₂, et que le chauffage constitue le premier poste de consommation énergétique des logements, toute politique de sobriété passe par la modernisation des systèmes thermiques.

MaPrimeRénov' est un levier concret, visible et éprouvé pour aider les ménages modestes et les classes moyennes à passer à un chauffage plus performant et moins énergivore avec une réduction des consommations de 25 à 35 % par logement rénové.

MaPrimeRénov' est également un outil qui a fait ses preuves de vertu en matière de stimulation du tissu industriel et entrepreneurial, et c'est important de le souligner, complètement en phase avec les objectifs climatiques.

Le SYNASAV appelle à la responsabilité et à une relance immédiate

Le SYNASAV demande avec force et détermination :

- Le maintien intégral du dispositif MaPrimeRénov' en 2025, avec une rallonge budgétaire
- La sécurisation pluriannuelle des aides, pour garantir visibilité et confiance
- La consolidation du rôle de l'ANAH, bras armé de l'État pour la rénovation énergétique.

« Supprimer MaPrimeRénov' pour cause de succès budgétaire, c'est sanctionner les efforts des Français et des entreprises engagés dans la rénovation. Nous appelons le gouvernement à la cohérence, à la hauteur de vue, et au respect de ses engagements climatiques. »

Cyril RADICI

Directeur Général du SYNASAV

Contact :

Claire-Estelle - SYNASAV

5 Rue Saint-Nicolas – 75012 Paris

01 45 70 95 27 - accueil@synasav.fr

Le SYNASAV

Créé en 1966, le SYNASAV fédère les entreprises de maintenance en génie climatique. C'est la première organisation professionnelle française des experts de la maintenance et des services en efficacité énergétiques. Chiffres clés : +1 000 entreprises, 15 millions d'interventions / an, 2,5 milliards de chiffres d'affaires, 18 000 salariés, 3 000 recrutements / an, 4,5 millions de logements sociaux suivis (95% du parc de l'habitat social).

